

PROCURATION

Si vous ne pouvez pas vous déplacer pour retirer votre nouvelle carte d'identité monégasque électronique (CIME) ou celle de votre enfant, **vous pouvez donner procuration à la personne majeure de votre choix** en complétant ci-dessous :

Je soussigné(e) « M. Mme Mlle* » « nom » « prénom » :.....
(*Rayer les mentions inutiles)

né(e) le « date de naissance » :.....

à « lieu de naissance » :.....

autorise « M. Mme Mlle* » « nom » « prénom » :.....
(*Rayer les mentions inutiles)

* à retirer ma carte d'identité monégasque électronique.

* à retirer la carte d'identité électronique de mon enfant « nom » « prénom » :

* Cocher la case correspondante

Monaco, le

Signature

Pièces à présenter par le mandataire lors du retrait de la carte d'identité :

- le présent document ;
- l'ancienne carte d'identité du titulaire ;
- la pièce d'identité du mandataire.

Conformément à la Loi n° 1.165 du 23 décembre 1993, modifiée, toute personne ci-dessus mentionnée dispose d'un droit d'accès, de modification et de rectification aux données personnelles la concernant ; ce droit d'accès s'exerce auprès du service Etat Civil - Nationalité de la Mairie.